

REPUBLIQUE FRANCAISE

E
PREFECTURE DE LOIR-ET-CHER

508

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION

4ème bureau

AA/NM

OBJET : Installations Classées pour la protection de l'environnement.

Arrêté autorisant la Société STAL INDUSTRIE a exploiter une usine de fabrication de mobilier comportant un atelier de traitement de surfaces.

LE PREFET DE LOIR-ET-CHER
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 76-663 du 19 Juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la protection de l'environnement et notamment son titre II ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 Septembre 1977 pris pour l'application de ladite loi et notamment les articles 18 et 20 ;

VU le décret du 20 Mai 1953 modifié constituant la nomenclature des Installations Classées ;

f y TV

.../...

ARRETE

I - PRESCRIPTIONS GENERALES

Article 1er - L'exploitation des installations visées à l'article ci-dessus est autorisée sous réserve des droits des tiers et à charge pour le Directeur de la société STAL INDUSTRIE à ROMORANTIN de se conformer aux conditions fixées par le présent arrêté.

Article 2 - L'exploitation des installations suivantes est autorisée :

RUBRIQUE	DESIGNATION DES ACTIVITES	CLASSEMENT
3.1°	Atelier de charge d'accumulateurs, la puissance maximum du courant continu utilisé pour le chargement des accumulateurs étant de 6kW.	D
272.A.2°	Pulvérisation et polymérisation à chaud de poudres époxy.	D
288.1°	Traitements chimiques des métaux dans des bains actifs d'un volume de 10000 litres.	A
361.B.2	Installation de compression d'air d'une puissance de 60 kW.	D
405.B.1°.b	Application de vernis à base de liquides inflammables de 1ère catégorie, la quantité de vernis utilisée journallement étant de 10 litres.	D

Les prescriptions de la présente autorisation s'appliquent également aux installations exploitées dans l'établissement par le pétitionnaire, et qui bien que ne relevant pas de la nomenclature des Installations Classées, sont de nature à modifier les dangers ou les inconvénients présentés par les installations classées.

.../...